GNT Inscription Connexion

Aurelie Filippetti : les films au cinéma sortis depuis 24 mois ouverts à la VOD... sauf sur Netflix

Le dimanche 27 Juillet 2014 à 16:10 par Mathieu M

La vidéo à la demande est-elle sur le point de véritablement décoller en France ? Une proposition soumise par la Ministre de la Culture pourrait enfin permettre aux plateformes de VOD de proposer des exclusivités.

Alors que la plateforme Netflix arrivera en France dans les prochains mois, et que des mises en garde ont été prononcées par le gouvernement concernant le respect de l'exception culturelle et des délais d'exploitations des oeuvres cinématographiques, Aurélie Filippetti suggère de réduire le temps entre les sorties en salle et la diffusion des films sur les chaines TV ainsi qu'au travers de la VOD.

Dans une interview accordée au Figaro, elle indique souhaiter proposer *" d'avancer de deux mois la disponibilité des films à la télévision et, pour la vidéo à la demande par abonnement, de ramener le délai après la sortie en salle à 24 mois, contre 36 actuellement."*

Doit-on y voir un cadeau tombé du ciel pour Netflix ? À vrai dire, il s'agit de la situation inverse, puisque la ministre impose des conditions : ces délais raccourcis ne concerneraient que *" les services qui participent au financement et à l'exposition des oeuvres françaises et européennes".*

De quoi rappeler au bon souvenir de Netflix que la Ministre avait déjà prononcé ses conditions à l'arrivée du service en France, que la plateforme avait balayé d'un revers en allant s'installer au Luxembourg et y profiter de lois et d'une fiscalité plus souples.

" Depuis 2009, les pratiques et l'environnement concurrentiel ont considérablement évolué. Il est temps d'en tenir compte et de donner un nouvel élan à nos industries culturelles, tout en favorisant les offres légales en ligne. " L'idée serait donc de permettre à TF1 et Canal + de ne pas trop souffrir de l'arrivée de Netflix en s'offrant quelques exclusivités avec un an d'avance sur le géant américain, tout en continuant de limiter le piratage en multipliant les offres et les catalogues.

Complément d'information

Aurélie Filippetti : les pratiques d'Amazon ne sont pas acceptables

Netflix : Aurélie Filippetti rappelle au service les conditions d'une implantation française

Voir les 8 commentaires

J'aime Tweet +1

Vos commentaires

Tilt56

2254 points

Ce n'est pas les usagers qui sont privilégiés mais toujours et encore une exception culturelle qui engendre des avantages non justifiés à une caste qui produit, en grande partie, du contenu de piètre qualité et permet à un très grand nombre de profiter d'un système sclérosé.

Répondre en citant

jose1209

558 points
Premium

L'idée serait donc de permettre à TF1 et Canal +

ce ne seraient pas des sociétés privées ?

moi je veux aussi monter ma boite merdique et faire chier les boites mondiales avec l'aide du gouvernement.

l'exception culturelle, semble être à l'exception de la culture.
ils ne protègent pas notre culture, ils protègent les intérêts de compagnies privées !

déjà que l'ancien président a donné un sérieux coup de pouce à son ami bouygues en supprimant une bonne partie de la pub des chaines publiques "POUR NOTRE BIEN"

il aurait du faire pareil à TF1 "pour son bien"

36 mois de délais après sortie en salle, Il y a des films qui restent 3 ans au cinéma d'affilé ?

Répondre en citant

Artesius

865 points

Qu'ils sortent tout en même temps : cinéma + DVD/BD/HDDVD/VHS/LaserDisc/Betamax + VOD.
Avec un système de réduction. Tu as acheté le BD, tu peux avoir une entrée cinéma pour 1 ou 2€.
Tu es allé au cinéma ? Tu as un bon de réduction de 5-7€ sur le support physique.

Répondre en citant

Hercule007

66 points

Je crois que vous avez pas compris.
Titre trompeur.
Netflix peut diffuser en mêm temps que canal+ et TF1, ils n'ont qu'à payer la contrubution culturel comme tout le monde, et s'installer en France, au lieu d'aller dans un paradis fiscale.

Répondre en citant

lebonga

7516 points

Artesius>>>Bien pensé !

Mais bon, comme déjà dit, à mon avis, c'est destiné à récolter les redevances des sociétés qui veulent avoir les même privilèges que TF1 et canal+...

Répondre en citant

Pazoo

455 points

Si je comprends bien, l'article parle bien des films ou série Européennes donc pour le reste Netflix est tout bon car pour la plupart des films attendu au cinéma ou série, c'est du made in USA.

La France est zéro en série et films, mise à part un seul producteur qui à du mal avec le gouvernement actuel !, n'est ce pas Mr Luc Besson

Sur 100 films que j'ai vu au cinéma, je pense que j'ai du voir 3 films Français.

Répondre en citant

PauletteParis

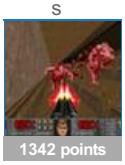

1342 points

Aurelie Filippetti, l'exception intellectuelle française.

L'ensemble de la culture française de gooooooooooche qui applique l'ultra protectionnisme nationaliste qu'il est soit disant impossible à appliquer à l'économie et contre lequel ils prétendent se battre, ... sauf quand ça les concerne et grâce à nos impôts.

36 ou 24 mois, je ne veux pas de vos bouses.

Répondre en citant

frèzetagada

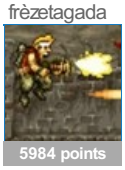

5984 points

Bon, ça ne change rien en fait ... c'est juste histoire d'essayer d'obliger Netflix à rentrer dans le rang.

Pour ceux qui savent déjà comment voir ce qu'ils veulent , cela ne changera rien de toute façon ...

Répondre en citant

Poster un commentaire

Anonyme

Poster le commentaire

Copyright © 2001-2014 GNT Media, tous droits réservés